

Résolution 7/2022

Comité sur les armes nucléaires, la non-prolifération et le droit international contemporain

La 80e Conférence de l'Association de droit international, tenue à Lisbonne, Portugal, du 19 au 24 juin 2022,

Ayant considéré les rapports du Comité sur les armes nucléaires, la non-prolifération et le droit international contemporain,

SOULIGNANT l'importance des questions juridiques de sécurité nucléaire, de non-prolifération nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et considérant la contribution que l'Association peut apporter à l'étude et à la clarification de ces questions,

RECONNAISSANT l'évaluation du droit pertinent et des meilleures pratiques réalisée par le Comité,

REMERCIANT le président, le rapporteur et tous les contributeurs pour le précieux travail accompli,

RECOMMANDE au Conseil exécutif que le Comité sur les armes nucléaires, la non-prolifération et le droit international contemporain, ayant achevé son mandat, soit dissous.